

2010

RÈGLEMENT**Appel régional à projets ouvert du 1er décembre 2009 au 26 février 2010****1. OBJECTIFS**

Le contrat de partenariat est un soutien proposé par l'Agence universitaire de la Francophonie aux formations francophones existant dans les universités membres de l'AUF en Asie-Pacifique et qui ne bénéficient pas actuellement d'aide de l'AUF. L'objectif de ce contrat de partenariat est d'aider les formations francophones de la région Asie-Pacifique à poursuivre une politique de qualité et de favoriser leur reconnaissance.

Les filières universitaires francophones pour lesquelles le soutien de l'AUF a été arrêté et qui continuent les recrutements sont encouragées à déposer une demande de contrat de partenariat. Cet appel d'offres est aussi ouvert aux formations spécifiques dispensées par les départements de français (par exemple formations de tourisme).

ATTENTION : Seules les formations francophones ou partiellement francophones dispensées dans les établissements membres de l'AUF de la région Asie-Pacifique peuvent faire l'objet d'un contrat de partenariat..

2. CONDITIONS DE L'APPEL A PROJETS ET MODALITES DE SOUTIEN

La demande de contrat de partenariat doit être déposée par une université membre de l'AUF en Asie-Pacifique. Cette demande de partenariat est examinée par la commission régionale d'experts de l'AUF qui se détermine sur une série de critères (voir formulaire de l'appel d'offres). Le contrat de partenariat est accordé pour une durée de trois années et est renouvelable.

Il existe deux niveaux de partenariats :

1. Partenariat simple

Les formations en partenariat simple peuvent présenter chaque année des demandes de soutien dans le cadre d'un appel à projets annuel.

L'appel à projets annuel comprend les possibilités d'aides suivantes :

- Missions d'enseignement et d'appui pédagogique
- Missions de volontaires seniors
- Formation de formateurs
- Aide à l'acquisition de documentation francophone
- Bourses de mobilité régionale (région Asie-Pacifique) pour les étudiants (niveau master seulement)
- Expertise et conseils de l'AUF (notamment pour l'enseignement du français)

Les formations en partenariat simple peuvent solliciter tout ou partie de ces aides. Ces demandes sont examinées par la commission régionale d'experts de l'AUF qui détermine un ordre de priorité de ces demandes, dans la limite des budgets accordés à cette action, après avis du consortium multilatéral d'appui aux filières universitaires francophones.

2. Partenariat avec suivi

Le partenariat avec suivi s'adresse particulièrement aux anciennes filières universitaires francophones une fois achevé le soutien direct de l'AUF à leur lancement. Pour maintenir le niveau d'excellence de ces formations, l'AUF participe à la sélection des étudiants et atteste en fin de formation du caractère francophone du diplôme.

Un appel à projets annuel comprend les possibilités d'aides suivantes :

- Missions d'enseignement et d'appui pédagogique
- Missions de volontaires seniors
- Formation de formateurs
- Aide à l'acquisition de documentation francophone
- Bourses de mobilité régionale (région Asie-Pacifique) pour les étudiants (niveau master seulement)
- Expertise et conseils de l'AUF (notamment pour l'enseignement du français)

Les formations francophones partenaires qui sollicitent un suivi par l'AUF peuvent de plus bénéficier :

- De soutien pour les jurys internationaux de fin de formation
- De la tenue d'une commission mixte AUF-Université pour la sélection des étudiants en début, milieu et fin de cursus
- D'examens du niveau de français des étudiants en milieu et fin de cursus
- De soutien à l'enseignement du français (au delà des heures réglementaires prévues dans le curriculum universitaire)

Les formations qui sont en contrat de partenariat ne peuvent pas demander d'aide de l'AUF pour des sur-salaires d'enseignants ou des primes pour coordinateurs de français et responsables de formation.

Le contrat de partenariat est accordé pour une durée de trois années à partir de la rentrée universitaire 2010-2011. La prise d'effet des aides est le 1^{er} septembre 2010. Le contrat de partenariat est renouvelable après avis de la commission régionale d'experts.

3. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de présentation des projets sont transmis aux antennes du Bureau Asie-Pacifique de l'AUF (cf. liste annexe 1).

Le Bureau Asie-Pacifique, après examen de leur recevabilité, les soumet à l'évaluation puis au classement de sa **Commission régionale d'experts**.

Les résultats sont portés à la connaissance des universités par mise en ligne des listes de projets retenus sur les sites Internet du Bureau Asie-Pacifique. Les universités sélectionnées sont averties par courrier à l'initiative des antennes du Bureau Asie-Pacifique.

4 CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

le formulaire de demande de soutien dûment complété, daté et signé;
Documents complémentaires tels que demandés dans le dossier de demande de soutien

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.

ANNEXE N°1: LES COORDONNEES ET LA LISTE DES CONTACTS DES IMPLANTATIONS DANS LA REGION ASIE - PACIFIQUE

<p>Bureau Asie - Pacifique 21, rue Lê Thanh Tong, Hanoi - VIËTNAM Téléphone : (844) 3 824 7382 Télécopie : (844) 3 824 7383 Internet : http://www.auf.org/regions/asia-pacifique/</p> <p>Pays : Cambodge, Chine, Inde, Laos, Vanuatu, Vietnam</p>	<p>M. Pierre LE MIRE, Directeur régional</p> <p>M. Stéphane GRIVELET, Responsable des Programmes et Chef de Projet Filières universitaires Francophones Courriel : stephane.grivelet@auf.org</p> <p>Mme LE Thi Minh Hong, Correspondante régionale du Programme de mobilités. Courriel : le.thi.minh.hong@auf.org</p> <p>Mme NGUYEN Thi Thuy Nga, Assistante de programme chargée du suivi des filières et de la mise en place des mobilités du Nord (Vietnam) Courriel : nguyen.thi.thuy.nga@auf.org</p> <p>Mme NGUYEN Thi Thanh Huyen, Chargée de Relations Universités – Entreprises, et du suivi des bourses de stage professionnel. Courriel : nguyen.thi.thanh.huyen@auf.org</p> <p>Mme HOANG Thi Van Anh, Assistante de programme, chargée du suivi des appels régionaux. Courriel : hoang.thi.van.anh@auf.org</p>
<p>Centre d'Accès à l'Information de Danang Salle A133, Bâtiment A Ecole polytechnique - Université de Danang 54, rue Nguyen Luong Bang, Hoa Khanh-Lien Chieu, Danang Da Nang – VIETNAM Téléphone : (84 511) 3732 795</p>	<p>M. NGUYEN Le Duc Huy, Responsable du CAI, chargé du suivi et de la mise en place des mobilités du Centre (Vietnam) Courriel : nguyen.le.duc.huy@auf.org</p>
<p>Antenne de Ho Chi Minh ville 31 Nguyễn Văn Mai - Quận.3 Ho Chi Minh-Ville – VIETNAM Téléphone : (84.8) 38 27 23 55 Télécopie : (84.8) 38 27 23 56</p>	<p>M. Michel LE GALL, Responsable de l'Antenne. Courriel : michel.le-gall@auf.org</p> <p>M. Gilbert PALAORO, Coordinateur du suivi des Filières du Sud – Vietnam Courriel : gilbert.palaoro@auf.org</p> <p>Mme. Bui Thi Tuong Van, Assistante de programme chargée du suivi et de la mise en place des mobilités du Sud (Vietnam) Courriel : bui.thi.tuong.van@auf.org</p>
<p>Antenne de Vientiane Faculté d'Ingénierie et d'Architecture BP 7451, Vientiane – LAOS Téléphone : (856 21) 31 46 99 Télécopie : (856 21) 31 46 98</p>	<p>Monsieur Bernard VANTHOMME, Responsable de l'Antenne Courriel : bernard.vanthomme@auf.org</p> <p>Mme. Villy Pradith, Assistante de direction, chargée du suivi et de la mise en place des mobilités du Laos. Courriel : villy.pradith@auf.org</p>
<p>Antenne de Phnom Penh Bld. Confédération de la Russie Rez-de-Chaussées du Bâtiment A Institut de technologie du Cambodge BP 2365 Phnom Penh – CAMBODGE Téléphone : (855) 23 883 135 Télécopie : (855) 23 883 130</p>	<p>Madame Marie-Hélène LE GOFF, Responsable de l'Antenne</p> <p>Mlle. Khov SOKCHEA, Assistante de direction, chargée du suivi et de la mise en place des mobilités du Cambodge Courriel : sokchea.khov@auf.org</p>
<p>Antenne de Port Vila BP 76, Port Vila – VANUATU Téléphone : (678) 24 264 Télécopie : (678) 23 276</p>	<p>Monsieur Sébastien D'ORNANO, Responsable du Campus numérique Francophone (CNF) Courriel : sebastien.dornano@auf.org</p>